



74^{ème} RÉUNION DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

COMMUNICATION DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE)

La communication ci-après, reçue le 27 février 2019, est distribuée à la demande de l'OIE.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a le plaisir de mettre à disposition la présente mise à jour pour l'information des Membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) réunis à l'occasion de la 74^{ème} réunion du Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS).

Le présent rapport fait état des derniers développements majeurs intervenus dans le programme d'activité à vocation normative de l'OIE tout en faisant le point sur les activités de l'organisation liées au renforcement des capacités.

1 DERNIERS DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE DE NORMES DE L'OIE APPLICABLES AUX ANIMAUX AQUATIQUES ET TERRESTRES

1.1. Les quatre Commissions spécialisées de l'OIE ont tenu leur réunion en février 2019 au siège de l'OIE, en vue de poursuivre leur travail de révision des normes internationales existantes figurant dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* et le *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques* de l'OIE et d'élaboration de nouveaux textes destinés à être inclus dans ces ouvrages, ainsi que la menée d'autres activités propres à chaque Commission selon leurs termes de référence.

1.2. Les conclusions de ces réunions n'étant pas disponibles au moment de la préparation du présent rapport, une mise à jour sera présentée au Comité afin de dégager les principaux résultats.

1.3. Les rapports des quatre réunions précitées, reprenant les projets de textes normatifs, nouveaux ou révisés, qui seront proposés pour adoption au cours de la 87^{ème} Session générale en mai 2019 ou ont été distribués aux membres pour commentaire, seront disponibles sur le site Web de l'OIE au cours du mois d'avril 2019. Les liens qui pointent vers ces rapports, une fois mis en ligne sur les pages dédiées, sont les suivants:

- rapport de la réunion de février 2019 de la [Commission des normes biologiques](#);
- rapport de la réunion de février 2019 de la [Commission scientifique pour les maladies animales](#);
- rapport de la réunion de février 2019 de la [Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques](#);
- rapport de la réunion de février 2019 [Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres](#).

2 FOURNITURE D'AVIS SCIENTIFIQUES À L'OIE ET À SES PAYS MEMBRES

2.1 Groupes ad hoc de l'OIE

2.1. Les groupes ad hoc sont mis en place par la Directrice générale pour fournir des avis spécifiques servant d'appui technique et scientifique aux travaux menés par l'OIE et ses Commissions

spécialisées. L'OIE diffuse l'information scientifique et technique sur son site Web en précisant les dates et termes de référence des groupes ad hoc dont la mise en place est proposée ainsi que les rapports élaborés par ces derniers, une fois validés et examinés par les Commissions spécialisées concernées.

2.2. Cette information est disponible sur le site Web de l'OIE via le lien suivant: [information sur les groupes ad hoc](#).

3 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES INTERNATIONALES DE L'OIE – PROJET D'OBSERVATOIRE

3.1. L'OIE a initié la création d'un Observatoire chargé de surveiller la mise en œuvre des normes de l'OIE, afin d'identifier les difficultés et les contraintes rencontrées par les pays membres.

3.2. Grâce à l'Observatoire, l'OIE sera mieux à même de déterminer l'efficacité et les possibilités d'application de ses normes, afin de proposer des solutions aux pays membres. Les résultats attendus sont une mise en œuvre plus efficace des normes de l'OIE et d'aider l'OIE à élaborer des orientations plus stratégiques pour ses activités de renforcement des capacités.

3.3. La création de l'Observatoire suit une approche par étapes. La première étape visait à comprendre le problème et à sensibiliser les pays membres à la nécessité d'un nouveau mécanisme de suivi et d'évaluation (2017-2018). Cette première phase a été parachevée avec l'adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE de la [Résolution n°36](#) lors de la 86^{ème} Session générale, en mai 2018.

3.4. L'OIE met actuellement en œuvre la deuxième phase du projet, qui vise à définir la conception de l'Observatoire (2018-2019). À cette fin, l'OIE collabore avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Dans le cadre du Partenariat des organisations internationales pour une réglementation internationale efficace, l'OCDE effectue une analyse du concept de "mise en œuvre" des normes de l'OIE et passe en revue les mécanismes actuels sur lesquels reposent l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des normes de l'OIE. Sur cette base, l'OCDE transmettra à l'OIE des recommandations et des scénarios pour la conception de l'Observatoire.

3.5. La troisième phase du projet consistera à élaborer une feuille de route pour la construction de l'Observatoire (2019-2020).

3.6. Une gouvernance spécifique pour le projet d'Observatoire a été définie. Le Conseil de l'OIE prend des décisions stratégiques alors que le Groupe de référence fournit des conseils techniques pour soutenir le projet. Le groupe de référence a été officiellement lancé en janvier 2019, et est composé d'experts des pays membres (Afrique du Sud, Canada, Chine, Chili, Nouvelle-Zélande, Tunisie), des Communautés économiques régionales (Commission européenne, Commission économique eurasiatique, Conseil de Coopération du Golfe) et des organisations internationales pertinentes (Codex Alimentarius, CIPV, FAO, OCDE, OMC et STDF).

3.7. De plus amples informations sur le projet d'Observatoire de l'OIE sont disponibles sur le [site Web de l'OIE](#).

4 INFORMATION SUR LA SANTÉ ZOOSANITAIRE

4.1. Le système mondial d'information sanitaire devient OIE-WAHIS.

4.2. WAHIS est partie intégrante du mandat de l'OIE, et constitue un outil capital pour les 182 membres de l'OIE en vue de continuer à établir la confiance par la transparence et la communication à propos de la situation des maladies animales dans le monde dans les meilleurs délais. WAHIS permet de collecter et de diffuser des données sur les maladies animales d'importance épidémiologique sévissant tant chez les espèces domestiques que dans la faune sauvage, et est un canal essentiel pour la diffusion internationale de l'information portant sur des événements zoonosaires, y compris les agents pathogènes responsables de zoonoses. Le caractère durable de cette plateforme et son utilisation continue par les Services vétérinaires nationaux sont au cœur du sixième Plan stratégique de l'OIE couvrant la période 2016–2020, et demeurera une priorité pour l'OIE.

4.3. Depuis 2016, l'OIE s'est lancé dans un processus de modernisation du système d'information zoosanitaire existant (WAHIS) échelonné sur dix ans. Le nouveau système sera baptisé OIE-WAHIS et sera lancé au second semestre 2019.

4.4. OIE-WAHIS constituera une plateforme complètement repensée et adoptera une approche transdisciplinaire et holistique en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données couvrant, non seulement les maladies animales, mais aussi la santé publique. En outre, à mesure qu'il évoluera, il intégrera progressivement des sources de données concernant le climat et l'environnement. OIE-WAHIS sera un outil plus rapide, plus intuitif, plus facile à utiliser et enrichi de nouvelles fonctionnalités, parmi lesquelles une analyse étendue des données, des requêtes de données personnalisables et des capacités de cartographie et de visualisation de données cartographiques avancées. Les tableaux de bord nationaux dynamiques, interactifs et ergonomiques disposeront de capacités analytiques intégrées et permettront l'extraction et le téléchargement de données sous un large éventail de formats (pdf, Excel, CVS ou images par exemple). La construction de passerelles entre OIE-WAHIS et d'autres bases de données nationales et régionales servira à appuyer cette démarche. Des initiatives entre les régions sont déjà en cours.

5 COLLECTE PAR L'OIE DE DONNÉES SUR LES AGENTS ANTIMICROBIENS DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS CHEZ LES ANIMAUX

5.1. L'OIE publie un rapport annuel sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux à la suite d'un cycle de collecte de données auprès de ses pays membres.

5.2. Le [troisième rapport annuel de l'OIE](#) a été publié en février 2019, et présente les résultats du troisième cycle annuel de collecte de données sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux, en fournissant une analyse globale et régionale pour la période 2015–2017. Les contributions à la base de données de l'OIE se sont accrues en passant de 130 pays membres participants au premier rapport en 2016 à 155 pays participants au troisième rapport. Le troisième cycle de collecte a révélé des informations probantes sur les difficultés rencontrées par des pays à fournir des données quantitatives sur les agents antimicrobiens utilisés chez les animaux. En outre, ce rapport présente, pour les 91 pays ayant communiqué des données quantitatives pour l'année 2015, des calculs de la biomasse animale pour les espèces productrices de denrées alimentaires. Ceci a permis l'analyse des quantités d'antimicrobiens déclarées ajustées par un dénominateur.

5.3. Le quatrième cycle de collecte de données destinées à la base de données mondiale sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux a débuté.

6 ACTIVITÉS INTERNATIONALES

6.1 Conférence mondiale de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux : mettre en pratique les normes – Marrakech (Maroc), 29-31 octobre 2018

6.1. La deuxième Conférence mondiale de l'OIE a rassemblé des ministres de gouvernement, des Délégués et des Points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires, ainsi que des experts, des professionnels, des décideurs politiques, des représentants d'organisations internationales et des bailleurs de fonds. Le but a été d'accroître la compréhension de la situation globale de l'antibiorésistance chez les animaux dans une approche "Une seule santé" et de développer des recommandations en vue d'un contrôle durable de l'antibiorésistance dans le futur tout en garantissant la santé et le bien-être des animaux, la santé publique vétérinaire et la sécurité sanitaire des aliments. La conférence a été un forum de discussion permettant de réfléchir à la meilleure façon de soutenir les pays membres s'efforçant de continuer à atteindre les objectifs de la Stratégie de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'usage prudent des agents antimicrobiens et du Plan d'action global contre l'antibiorésistance. Les recommandations de la conférence encouragent par ailleurs les pays membres de l'OIE à contribuer à la collecte annuelle par l'OIE de données sur les agents antimicrobiens destinés à une utilisation chez les animaux et à diffuser, dans la mesure du possible, leurs propres rapports nationaux sur les ventes d'agents antimicrobiens ou sur leur utilisation par rapport à la population animale de leur pays.

6.2. Le programme, les présentations et les recommandations de cette conférence sont disponibles sur le [site Web de l'OIE](#).

6.2 Conférence mondiale de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques, Santiago (Chili), 2-4 avril 2019

6.3. La quatrième Conférence mondiale de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques rassemblera des Délégués et des points focaux nationaux de l'OIE pour les animaux aquatiques, d'autres représentants de gouvernements de pays, des représentants de Centres de référence de l'OIE, des représentants d'organisations internationales concernées et des représentants nationaux et internationaux du secteur privé. La Conférence mettra l'accent sur les programmes de santé des animaux aquatiques qui sont essentiels à l'amélioration de la productivité aquacole et à un développement durable de l'aquaculture et, *in fine*, à celle de la disponibilité de protéines de haute qualité pour nourrir tous les habitants de la terre. Elle fera prendre conscience de l'importance d'assurer une bonne gouvernance des Services vétérinaires et des Services en charge de la santé des animaux aquatiques, tant du secteur public que du secteur privé, et de promouvoir la collaboration entre vétérinaires, professionnels de la santé des animaux aquatiques et autres partenaires pour garantir une production aquacole dénuée de risques et durable. Le programme de la Conférence sera axé autour des quatre thèmes suivants : gestion des maladies transfrontalières et émergentes, biosécurité en aquaculture, avancées dans la gestion des maladies et appui à la mise en œuvre des normes internationales de l'OIE.

6.4. Des plus amples informations sur cette conférence sont disponibles sur le [site Web de l'OIE](#).
